

DEPARTEMENT du GARD

REGISTRE des DELIBERATIONS

NOMBRE des MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	en Exercice	Qui ont pris part au vote
15	15	12

DATE de
CONVOCATION
06 octobre 2023

DATE d’AFFICHAGE
06 octobre 2023

SEANCE du jeudi 12 Octobre 2023**DELIBERATION n°DE_096_2023****DU
CONSEIL MUNICIPAL de MOUSSAC**

Le douze octobre deux mille vingt-trois à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Moussac s’est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de : **Monsieur Frédéric SALLE-LAGARDE, en qualité de Maire.**

Présents : Monsieur SALLE-LAGARDE Frédéric, Monsieur MEJEAN Max, Madame JALABERT Valérie, Monsieur PLATON Frédéric, Madame GOURIOU Sylvie, Madame MONNIER Dolorès, Madame IMBERT Michèle, Monsieur ROMIEUX Didier, Madame BAZIN Ingrid, Madame SAURIN-KRAMP Christine

Absents : Monsieur DELEUZE Nicolas, Madame QUERE Cécile, Monsieur MARTIN Olivier

Absents avant donné procuration : Madame TABARIES Geneviève représentée par Madame JALABERT Valérie, Monsieur ROUVEYROLLES Adrien représenté par Monsieur MEJEAN Max

Il a été procédé, conformément à l’article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d’un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame GOURIOU Sylvie a été désignée pour remplir ces fonctions.

**OBJET de la
DELIBERATION****Nomination de voie : chemin de l’Auriol**

Le Maire informe le conseil municipal qu’il y aurait lieu de nommer le chemin matérialisé sur le plan ci-joint, actuellement sans nom.

- le passage doit être nommé pour qu’il apparaisse dans le tableau de classement de voirie. Ceci implique que la commune entretienne ce chemin lorsqu’il deviendra communal. Le chemin fera parti du domaine privé de la commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré
DECIDE**

Article 1 : de nommer le passage matérialisé sur le plan ci-joint à la présente :
CHEMIN DE L’AURIOL.

Article 3 : les services concernés seront avertis sans délais de ces nouvelles nominations de voies : ENEDIS, TELECOM, POSTE, SIIG...

Vote : Pour : 12 (10 + 2 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

PREFECTURE DE NIMES
Date de reception de l'AR: 20/10/2023
030-213001845-DE_096_2023-DE

